

Commentaire présenté à la

Consultation publique
Plan de développement durable du Québec

Document préparé par
l' Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

15 février 2005

Présentation de l'ACRGTQ

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'ACRGTQ représente la majorité des principaux entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui travaillent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec, au Canada et à l'étranger.

Elle est la seule association québécoise représentative de l'industrie du génie civil et de la voirie. Le rôle de l'ACRGTQ est de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général et ceux de ses membres en particulier, tout en tenant compte de la sécurité du public.

En parallèle, l'ACRGTQ s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrages, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.

Commentaire

Malgré le fait que l'avant-projet de loi vise essentiellement l'administration publique, l'ACRGTQ se sent tout de même concernée. Certains articles de l'avant-projet de loi pourraient avoir des impacts indirects sur les entrepreneurs qui exécutent des travaux pour le compte d'un ministère ou d'un organisme public. L'article suivant nous apparaît particulièrement susceptible d'engendrer des complications supplémentaires :

Afin de centrer ses priorités et de planifier ses actions de manière à tendre vers un développement durable en conformité avec la stratégie du gouvernement, chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration identifie et rend publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la stratégie, ainsi que les activités ou les interventions qu'il prévoit réaliser à cette fin. Ces interventions peuvent notamment comprendre la révision des normes, des politiques ou des programmes existants envisagée en vue de mieux assurer le respect de la stratégie et des principes sur lesquels elle repose.

L'ACRGTQ croit que de telles mesures, si elles s'imposent, devraient être réalisées de concert avec les industries concernées. Une telle collaboration permettrait de s'assurer que les politiques mises de l'avant trouvent un écho dans la réalité. Ce n'est que de cette façon, en alliant toutes les forces actives dans la poursuite d'un même objectif, que la société québécoise pourra espérer faire du développement durable. À ce titre, la définition proposée est éloquentes puisqu'elle propose l'intégration des dimensions environnementale, sociale et économique. À l'ACRGTQ, nous croyons que le développement durable ne peut se réaliser que s'il y a une collaboration entre les divers agents qui composent la société.

Quoi qu'il en soit, des initiatives ont déjà cours dans notre secteur d'activité. Les membres de l'ACRGTO prennent déjà des actions qui sont cohérentes avec les principes du développement durable. Les techniques de recyclage suivantes sont mises de l'avant. Ainsi, dans le secteur du génie civil et de la voirie, le recyclage du béton, de l'asphalte et des granulats est une mesure courante. Si nous élargissons le principe à l'industrie de la construction dans son ensemble (tous secteurs confondus), il est aussi possible d'ajouter la brique, les matières plastiques, la ferraille et le bois aux matériaux qui sont recyclés. Aussi, la recherche a permis des avancées majeures au niveau de l'efficacité des matériaux utilisés (meilleure résistance aux intempéries, plus durables) et des techniques utilisées (la pulvérisation et la thermogénération permettent de limiter la quantité de matériaux neufs nécessaires lors de la revitalisation d'une route).

Les gens de l'industrie sont soumis à de nombreuses réglementations. Mais, il y a aussi des entreprises qui n'attendent pas la mise en place d'une réglementation pour se prendre en main. Par exemple, certaines carrières de la région de Montréal ont proposé de se gérer elles-mêmes sur le plan environnemental.

Finalement, nous souhaitons vous sensibiliser concernant certaines actions qui pourraient être entreprises et qui favoriseraient l'avènement d'un environnement plus sain.

D'abord, il convient de mentionner que plus notre réseau routier sera efficace, moins il y aura de congestion et du même coup la pollution causée par les voitures dont le moteur tourne au ralenti sera réduite.

L'état des réseaux d'égout et d'aqueduc est aussi lamentable. L'utilisation de ces infrastructures en mauvais état entraîne du gaspillage. En effet, nous traitons de l'eau qui ne se rend jamais à destination. Les produits chimiques pour traiter l'eau se retrouvent dans le sol, ce qui n'est pas vraiment souhaitable.

À l'ACRGTO, nous croyons qu'il est primordial d'avoir des installations plus efficaces. Outre les avantages environnementaux que cela entraîneraient, il existe aussi des avantages économiques. En effet, il est raisonnable de croire que des infrastructures plus efficaces permettraient d'offrir un service équivalent au citoyen, et ce, à un coût moindre.